



Compte -rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

version 2 modifiée suite à retours -échanges CRPF, Chambre agriculture et SMAB

Tenu le **22 janvier 2021** à la maison des jeunes à Seyne les Alpes.

Rédactrice Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

Etaient présents

Auzet Guy	Maire de Verdaches
Chrétien Alexandre	Inspecteur environnement, OFB
Cussac Ophélie	Chargée de mission au syndicat mixte d'aménagement des berges de l'Asse et de la Bléone et animatrice Natura 2000 site de la vallée de l'Asse
Faure Bernard	Conseiller municipal de La Javie
Foucaut Laurence	Bureau d'étude ODEPP
Freychet Didier	Coordinateur aigle royal, GPFSA
Grambert Michel	2 ^{ème} adjoint délégué à la forêt, commune de Selonnet
Ipoutcha Simon	Responsable bureau étude ONF 04-05
Isoard Patricia	Conseillère municipale commune d'Auzet
Jamault Roland	Chiroptérologue, bureau d'étude Géo-Eco
Jardin Jean Luc	Chef du pôle environnement, service environnement et risques, DDT04
Kordylas Justine	ONF, agent patrimonial, unité territoriale de Barcelonnnette-Seyne
Maurel Nicolas	Responsable du service transition écologique de P2A
Musso Maxime	Conseiller municipal, commission environnement, commune de Seyne les Alpes
Payan Claude	Président du syndicat mixte du massif des Monges et conseiller municipal de Barles
Ramsay Sébastien	Chargé de mission Natura 2000, service environnement et risques, DDT 04
Remusat Jean	Conseiller municipal, commission environnement, commune de Seyne les Alpes
Sabinen Jean Yves	Office français de la biodiversité
Souteyrand Caroline	Animatrice site Natura 2000 "montagne de Val-haut- Clues de Barles-Clues de Verdaches"
Talencieux Jérémy	Technicien rivière au Syndicat mixte d'aménagement de l'Asse et de la Bléone
Tarasconi Karine	Maison du tourisme hautes-terres de Provence
Vautrin Emilie	Conseillère communautaire de la Communauté de communes Sisteronais-Buech et maison du tourisme hautes terres de Provence

Etaient excusés

Bernard Xavier	Conseil départemental, service environnement
Bert Didier	Conservateur réserve nationale géologique de Haute Provence, conseil départemental
Bonnet Olivier	CERPAM
Cosserat Sandrine	Vice-présidente à la transition écologique et citoyenne, gens du voyage de Provence Alpes agglomération (P2A), représentée par Nicolas Maurel
Garnier Stéphane	OFB
Guiomar Myette	Chargée de mission réserve géologique de Haute Provence, conseil départemental
Jouves Sophie	Conseillère municipale d'Esclangon, commune de la Javie
Latil Isabelle	Conseil départemental, service environnement
Milesi Nicolas	Chambre d'agriculture, forêt
Sallefranque Mayder	Chargée de mission DREAL PACA, service biodiversité, eau, paysage

Ordre du jour

14h : accueil des participants

14h30 : désignation du Président(e) de COPIL par les membres élus

14h40 : présentation du bilan d'activité de la 1ère année d'activité de l'animation 2019-2022 du site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

15h20 : présentation des résultats de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, réalisé en 2019

16h : questions diverses

16h30 : présentation et constitution des groupes de travail en vue de l'actualisation du document d'objectif

La réunion débute à 14h15.

Claude Payan, Président du syndicat mixte du massif des Monges introduit la séance. Claude Payan indique qu'il présidera la séance jusqu'à la désignation d'un élu membre du COPIL en qualité de Président de COPIL. Le président du syndicat des Monges présente la collectivité dont l'objectif principal et juridique est le portage de Natura 2000. Le syndicat est très attaché à défendre l'environnement, la nature et les espèces.

Claude Payan remercie toutes les personnes présentes, les élus de la commune de Seyne pour leur accueil et l'animatrice liste les personnes excusées.

A l'occasion du tour de table, la présentation de l'office français de la biodiversité (OFB), représenté par Jean Yves Sabinen et Alexandre Chrétien est l'occasion de préciser que l'OFB est né du regroupement des compétences de l'ONEMA et de l'ONCFS et que les adresses mail sont prenom.nom@ofb.gouv.fr.

Après ce tour de table, Claude Payan demande aux membres élus de présenter leur candidature à la Présidence du COPIL.

1- désignation du Président de COPIL

Maxime Musso, conseiller municipal commission environnement à la commune de Seyne les Alpes propose sa candidature.

Le vote à main levée donne : 0 abstention, 0 contre.

Les membres élus du COPIL ont désigné à l'unanimité Maxime Musso Président du COPIL du site Natura 2000 « montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches »

2- présentation du bilan d'activité de la 1ère année d'activité de l'animation 2019-2022 du site "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

L'animatrice présente le bilan de l'année 2019-2020.

Bernard Faure de la Javie questionne sur la prise en compte de l'avifaune. L'animatrice répond que ce groupe d'espèces est prise en compte lors des évaluations d'incidence des projets mais ne peut pas bénéficier de mesures de gestion spécifiques et donc de financement en vue de leur préservation. Ce site Natura 2000 est une zone spéciale de conservation qui a pour but de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitats-faune-Flore) et non une zone de protection spéciale qui a pour objectif la préservation des oiseaux (Directive Oiseaux). Mais la chargée de mission explique que ces espèces sont prises en compte indirectement, grâce à la préservation de certains habitats.

3 - Présentation des résultats de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, réalisé en 2019.

Laurence Foucaut, du bureau d'étude OdEPP, a réalisé la mise à jour de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, en collaboration avec le bureau d'étude 04-05 de l'ONF.

Laurence Foucaut présente les résultats de l'inventaire et de la cartographie des habitats (3-1) et l'évaluation fine des états de conservation de certains habitats agro pastoraux (3-2). Le diaporama est joint à ce CR.

3-1- La diversité des habitats naturels du site

La diversité des habitats naturels du site est liée à la position du site entre Alpes internes et Préalpes sèches, à la conjonction de deux domaines floristiques : eurosibérien et méditerranéen. Cela entraîne un fort contraste entre adret et ubac, lesquels sont marqués par des étages de végétation différents d'où l'existence de nombreuses formations végétales.

Cela s'illustre par exemple par la présence de plusieurs formations végétales de type intra alpin uniquement observées à l'ubac froid du Blayeul et il y a 20 ans par la présence du Lagopède alpin. Marc Auzet, maire de Verdaches signale que le Lagopède a disparu.

Laurence Foucaut présente les deux habitats exceptionnels :

- l'Erablaie à scolopendre et à lunaire vivace, répandue dans les régions plus humides, est présente uniquement dans les clues de Verdaches, grâce au regain d'humidité et de fraîcheur initié par la topographie.

- le peuplement arborescent de Génévriers thurifères sur la crête de Barri, différent du peuplement arbustif installés au sein des parois de la clue de Barles

- l'aulnaie blanche, habitat d'intérêt prioritaire, présente dans les parties froides des clues

Un habitat déclassé

- la lande alpine à aïrelles et myrtilles, anciennement d'intérêt communautaire, a été déclassée car elle ne présente pas les caractéristiques floristiques et l'écologie des landes développées dans les Alpes internes.

Les habitats supplémentaires inventoriés sont :

- la lande d'altitude à genêt cendré, de l'étage méditerranéo-montagnard, sous la cloche de Barles par exemple. Elle a été distinguée de la garrigue à Genêt cendré de l'étage supraméditerranéen en raison de caractéristiques floristiques différentes. Elle est d'intérêt communautaire contrairement à la garrigue à Genêt cendré.

- la lande à genévriers nains, présente par exemple à l'adret du Lauzerot, qui était assimilée anciennement aux landes à genévriers communs développées à plus basse altitude.

- la pelouse d'arête venteuse à Elyne queue-de-souris, à l'ubac du Blayeul, en mélange avec les communautés à saules nains et les landes à Rhododendron ferrugineux (existence de très petites surfaces non loin du Pic des Monges).

- la frênaie qui se développe en arrière de l'aulnaie blanche n'était pas répertoriée

- De même, la peupleraie humide, présente dans les secteurs plus chauds du Bès, développée en bordure des eaux, en avant des peupleraies sèches

- l'éboulis subalpin à Bérardie laineuse est un habitat résiduel sur le site. L'espèce très présente dans les Alpes internes du sud est un fossile vivant datant de l'ère tertiaire qui a traversé les glaciations en se réfugiant au sein d'éboulis chauds à éléments fins.

- l'habitat de paroi rocheuse siliceuse des clues de Verdaches qui héberge l'Asplénium septentrionale et l'orpin de Montéreaux.

Ophélie Cussac du SMAB informe que le SMAB va réaliser le plan de gestion des zones humides de la Bléone et de ses affluents. L'animatrice se rapprochera du SMAB pour l'intégration des enjeux de préservation des ripisylves et écocomplexes riverains Natura 2000 et l'intégration des enjeux et mesures de gestion des zones humides dans le DOCOB actualisé.

Jean-Yves Sabinen de l'OFB souhaite être destinataire des couches SIG habitats. L'animatrice précise que les couches de l'étude ne sont pas encore reformatées (mais validées sur le fond) par le conservatoire botanique national alpin et ne peuvent être diffusées. Cependant une convention peut être passée avec le syndicat qui cadre l'utilisation de ces données. Les délais de validation officielles des données SIG n'est pas connue de l'animatrice. La DREAL l'informerait de la mise en ligne de la couche SIG finale avec l'outil geo-IDE.

Les espèces d'intérêt communautaire

- l'Ancolie de Reuter, anciennement appelée Ancolie de Bertoloni (présente uniquement en Italie) est une endémique des Alpes Sud-occidentales françaises (PACA et Drôme).

Le site a une importante responsabilité de conservation de cette espèce au niveau européen.

- le Sabot de vénus, espèce très présente en périphérie. 2 stations découvertes en 2019 à la limite du site, à Selonnet. Il reste une station à vérifier : prévoir prospection de cette espèce.

3-2 Évaluation fine des états de conservation de certains habitats agropastoraux

les prairies de fauche

Ce site se caractérise par l'importance de ses prairies de fauche de basse altitude et de montagne.

De façon générale, il est remarqué que plus les prairies sont proches de l'exploitation et plus leur état de conservation est mauvais. Les causes sont une fertilisation ou un amendement trop important et/ou une fauche trop précoce.

Les prairies de fauche de montagne sur le plateau d'Iroire, les Gardettes sur Auzet sont très favorables et intéressantes ; au col du Fanget, elles le sont moins. Les prairies de fauche de basse altitude sont dans l'ensemble en état de conservation altéré à l'exception des prairies du secteur de La Sorbière, Le Mas (pour une parcelle), Bramafan.

A Selonnet, au lieu dit les Chauvets, on note la présence d'une prairie de fauche de montagne remarquable, dont la conservation est quasiment optimale. Les causes sont une importante surface avec des conditions topographiques diversifiées et donc des composantes bioclimatiques variées, et surtout un travail de l'éleveur remarquable : fauche à la bonne date et fertilisation et /ou amendement raisonnée. Le Lis de Saint-Bruno, caractéristique des prairies de fauche de montagne (sensible à une fauche précoce) est uniquement présent sur cette prairie des Chauvets .

Claude Payan questionne sur l'incidence conjuguée de la fauche avec le pâturage des prairies. Laurence Foucaut explique qu'un excès d'utilisation entraîne un épuisement des prairies. Tout dépend de la capacité de la prairie à produire de la biomasse.

Les nardaies riches en espèces, pelouses d'intérêt prioritaire

Les nardaies du Marzenc à Barles sont en bon état de conservation, contrairement au quartier du Gaou (Barles) qui sont altérées du fait de facteurs écologiques liés à l'acidité du sol qui favorise le surdéveloppement des airelles et myrtilles.

Au Clot de Bouc à Auzet, le broyage en mosaïque effectué dans le cadre d'une MAEC (en faveur du Tétrás Lyre) a eu un impact négatif : après broyage, certaines espèces de la pelouse, sans valeur pastorale reviennent mais pas la pelouse d'intérêt communautaire et la myrtille et l'airelle recolonisent très rapidement le secteur débroussaillé.

Au Blayeul, le broyage de la pelouse à grande fétuque (MAEC) n'a pas permis le retour de la pelouse à haute valeur patrimoniale et de bonne valeur pastorale.

Les menaces sur les pelouses et les landes oro-méditerranéennes d'intérêt communautaire sont faibles, à l'exception de l'enrésinement. De façon générale, les milieux agropastoraux sont menacés par l'enrésinement du le pin sylvestre (et plus faiblement par le pin à crochets) et par la progression naturelle des landes à airelles et myrtilles.

3-3- Les enjeux

Habitats

Enjeu fort sur le maintien du bon état de conservation des prairies de fauche qui font l'originalité du site : haute valeur patrimoniale et impact des activités humaines agricoles. L'altération des prairies est réversible tant qu'il y a présence d'exploitants agricoles.

La seconde originalité du site est l'écocomplexe riverain et son cordon rivulaire. Il est en bon état de conservation. L'enjeu est fort car bonne valeur patrimoniale et milieux peu abondants et rares en zone préalpine et le risque de perturbation par les activités humaines et les aménagements est important et fortement impactant.

Les espèces

Le Sabot de vénus, population peu abondantes et menaces importantes : aménagements forestiers.

3-4- La cartographie

Simon Ipoutcha du bureau d'étude 04-05 de l'ONF est interpellé par l'animatrice pour explicité les difficultés rencontrées pour la mise à jour de la cartographie des habitats naturels.

La base de données habitats étant ancienne, les évolutions imposées par le Cahier des charges des inventaires biologiques (CCIB-DREAL), le travail d'uniformisation du conservatoire botanique national Alpin (CBNA) conduit à un énorme travail de reprise de :

- 1) la base de données (mise en forme, casse, calcul uniformisé des surfaces, système de dénomination et de précision sur les habitats)
- 2) la topologie des couches SIG (shapes) qui bien souvent n'a pas été corrigée avec un travail important de contrôle et de correction.

Ce travail d'uniformisation des données est primordial mais ne doit pas être sous-estimé dans les dimensionnements pour ce type d'étude.

4- présentation et constitution des groupes de travail en vue de l'actualisation du document d'objectif

L'objectif de ces groupes de travail thématiques est de discuter les mesures de gestion du tome 2 du DOCOB actualisé (mesures de gestion en vue de la restauration conservation des habitats et des espèces) .

2 groupes de travail thématiques sont proposés :

- pastoralisme, agriculture, forêts, milieux naturels
- élus, incidences, aménagements, loisirs

L'animatrice invite les membres à se positionner sur l'un, l'autre ou sur les 2 groupes de travail :

groupe 1 : pastoralisme, agriculture, forêts, milieux naturels

Marc Auzet, maire de Verdaches

Patricia Isoard, conseillère municipale d'Auzet

Jean Remulat, conseiller municipal à Seyne les Alpes-de-Haute-Provence

Sébastien Ramsey de la DDT

Nicolas Maurel de P2A

Justine Kordylas, ONF

Didier Freychet, coordinateur aigle royal, GPFSA

Fédération de pêche

Jérémy tallencieux, SMAB

groupe 2 : élus, incidences, aménagements, loisirs

Jean Remulat, conseiller municipal Seyne les Alpes-de-Haute-Provence

Maxime Musso, Président du COPIL et conseiller municipal à Seyne les Alpes-de-Haute-Provence

Michel Grimbert, adjoint à Selonnet

SMAB

Didier Freychet

Fédération de pêche

Les groupes de travail thématiques sont ouverts à l'ensemble des acteurs, usagers du site, membres du COPIL et concernés par l'une et/ou l'autre de ces thématiques. **Les structures, associations, propriétaires privés intéressés pour participer à ces groupes de travail sont invités à se faire connaître auprès de l'animatrice dès maintenant.**

Des invitations à ces groupes de travail qui se dérouleront en juin, juillet 2021 seront envoyées à l'ensemble des membres du COPIL. Une participation la plus large possible est souhaitée.

4- Questions diverses

Adoux et écosystèmes riverains

Jérémy Talencieux du SMAB interroge sur la cartographie des adoux et des écosystèmes riverains dans le cadre de Natura 2000. Le SMAB connaît des adoux, milieux similaires à l'habitat cartographie eaux oligo-mésotrophile calcaires avec végétation benthique à Chara spp. (code N 2000 3140). Il semble que la cartographie des habitats n'est pas inventorié tous ces écosystèmes. Il précise que le SMAB, l'OFB (anciennement ONEMA), la fédération de pêche connaissent bien ces milieux. L'animatrice et Laurence Foucaut confirment que l'inventaire et la cartographie fine se réalisaient sur certains milieux agro-patoraux qui font l'originalité du site.

Cependant, les enjeux de conservation de ces habitats sont forts, aussi, ils seront pris en compte dans le DOCOB actualisé. L'animatrice se rapprochera des experts cités précédemment pour échanger sur les objectifs de conservation de ces habitats et définir les actions de gestion à mettre en œuvre en vue de leur conservation.

Jean Yves Sabinen de l'OFB précise qu'historiquement, l'homme a toujours participer à la préservation de ces écosystèmes riverains et que les activités humaines doivent être intégrées dans la gestion conservatoire de ces écosystèmes.

Les forêts

Justine Kordylas illustre l'action positive des activités humaines par la gestion durable des forêts publiques par l'ONF.

Jean Remulat de Seyne constate des évolutions en forêts liées au changement climatique.

Michel Grambert de Selonnet confirme ces changements et précise que cet enjeu est à prendre en compte en particulier en forêt privée. La gestion des forêts communales à Selonnet est durable et s'interroge sur la gestion en forêt privée.

Nicola Milesi, chargée mission chambre agriculture a souhaité faire une remarque à posteriori du COPIL : « A mon sens la forêt privée; comme la forêt publique est gérée durable via les documents de gestion durable DGD ; le code forestier... »

Jérémy Talencieux s'inquiète de l'accessibilité rendu possible à un massif forestier encore inexploité et préservé dans le quartier d'Enac-Lambert avec la création de la piste forestière de Tanaron (la Robine sur Galabre) en vue de exploitation de la forêt domaniale et communale de la Robine.

L'ONF a souhaité compléter sur le sujet a posteriori du COPIL. La piste sera majoritairement créer en forêt domaniale et ne concernera donc que très peu de parcelles de forêt privée. De plus, les restrictions d'utilisation de piste généralement employées seront renforcées afin de n'autoriser que les véhicules de services ONF et les engins d'exploitation lors de coupes en forêt domaniale.

Michel Grambert et Guy Auzet insistent sur l'importance de cette ressource financière du bois pour les communes et Justine Kordylas, agent ONF précise que la gestion en forêt communale est décidée par la commune sur propositions de l'ONF. Des actions de gestion conservatoire sont prévues dans les aménagements forestiers : maintiens d'arbres bio, de bouquets de sénescence...

Jérémy Talencieux illustre les enjeux en forêts privées par l'exploitation forestière de plusieurs propriétaires privés regroupées à Chanolles et Chavailles. Ces propriétaires ne sont pas soumis individuellement à des plans simples de gestion (surface de 25 ha minimum). L'exploitation de ces parcelles privées a été possible grâce à une piste forestière créée par l'ONF et n'a pas pris en compte la préservation de la biodiversité.

Justine Kordylas transmettra cet élément à Géraud Lavandier, responsable de l'unité territoriale de Digne.

Stéphane Nalin du CRPF a souhaité éclairé à postérieur sur l'exploitation à Chanolles et Chavailles et Jérémy Tallencieux retranscrire ses propos et expliquer son intervention.

Stéphane Nalin « Sur le territoire de Chavailles et Chanolles un plan simple de gestion regroupe tous les propriétaires (il sont 46) et programme les coupes et les travaux sur les 18 prochaines années. L'ASLGF de la Chanolette est labellisée GIEEF et adhère à la certification des bois PEFC. La piste a été ouverte par l'ASL et non pas par l'ONF avec des crédits européens et avec en maître d'œuvre un gestionnaire forestier professionnel. Elle a pu voir le jour grâce à un travail de terrain et des modifications de tracés pour éviter la flore protégée et suite à une étude au cas par cas et une étude loi sur l'eau (2 ans de retard de programmation pour prendre en compte tous ces éléments et la biodiversité). »

Jérémy Tallencieux : « Lors du COPIL N2000, mes remarques ne sont pas exactement celles inscrites dans le compte rendu.

J'ai souhaité alerter à la suite de la présentation des inventaires de forêts à haute valeur écologique (densité de bois mort, arbres remarquables, micro zone humide...).

En effet, des projets d'ouvertures de pistes forestières comme celle de TANARON, peuvent engendrer des pressions supplémentaires sur ces forêts aujourd'hui préservées du fait de l'absence d'accès pour leur exploitation.

J'ai parlé de la piste de Chanolles - Chavailles où une ASL à créer une piste dans le cadre d'un regroupement de propriétaires privés. Nous avons suivi le dossier, suite à une demande de la DDT pour le dossier loi sur l'eau (uniquement le franchissement des cours d'eau par la piste).

Ma remarque ne portait pas sur l'exploitation réalisée par l'ASL (qui elle a réalisé un plan de gestion dans les règles de l'art), mais sur des parcelles privées de moins de 2 hectares proches de la piste et rendues ainsi exploitables.

Du fait de leur petite surface, le code forestier est très peu prescriptif sur le mode d'exploitation. C'est dans ce cas de figure que des forêts écologiquement riches peuvent être exploitées sans suffisamment de prise en compte des enjeux environnementaux ».

Les techniciens échangeront plus avant à l'occasion des groupes de travail.

L'animatrice informe les membres du COPIL des difficultés rencontrées à mobiliser et sensibiliser les propriétaires privés de petites surfaces de forêt à la gestion durable des forêts. Une action de sensibilisation de ce public a été mise en place en juin 2019, en collaboration avec le CRPF mais seules les communes forestières étaient présentes.

Michel Grambert précise que les communes forestières sont sollicitées par les propriétaires privés pour rendre accessible leurs parcelles mais la commune souhaite que l'utilisation d'une piste forestière soit partagée financièrement avec les privés, ainsi que les responsabilités de la gestion durable des forêts.

Jean Luc Jardin, de la DDT explique que le schéma régional de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers se décline en plan simple de gestion ou en code de bonnes pratiques sylvicoles ou en règlement type de gestion. Les propriétés de moins de 2 ha ne sont soumises à aucun de ses documents durables de gestion ni à autorisation.

L'animatrice constate qu'aucun moyen n'existe pour maîtriser la gestion durable des forêts privées de moins de 2 ha ni le regroupement de plusieurs propriétaires. Ophélie Cussac du SMAB suggère de se rapprocher du CRPF afin de travailler en amont sur les documents de gestion. L'animatrice associera le CRPF au groupe de travail thématique pastoralisme-forêt.

Nicolas Milesi a souhaité faire une remarque au constat de l'animatrice sur la gestion des propriétés de moins de 2 ha : « On ne peut pas dire cela à mon sens. Même en l'absence de document de gestion durable (plan simple de gestion-PSG-, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles- CBPS-, Règlement Type de Gestion -RTG-, il existe des règles via le code forestier :

Si coupe d'un seul tenant supérieure ou égale à 2 ha prélevant plus de 50% des arbres de futaies, il faut faire une Demande d'Autorisation Administrative de coupe à la DDT04.

Si la propriété est intégrée dans un massif d'au moins 10 ha, toute coupe d'au moins 2 ha est tenue d'être régénérée dans un délais de 5 ans.

Je ne pense pas qu'il faille opposer forêt privée et forêt soumise au régime forestier. Dans les 2 cas, la forêt fait l'objet d'une gestion durable. Et il ne faut pas laisser penser qu'il se fait n'importe quoi sur les petites propriétés. »

Le projet de microcentrale électrique dans le Bès à Barles

Jérémy Talencieux alerte le COPIL d'un projet de barrage sur le Bès. Il précise que ce projet aura des impacts sur les milieux aquatiques et la ripisylve en amont et en aval du barrage. A ce jour, seul un article de presse fait mention de ce projet. Il souhaite que le COPIL prenne position sur ce projet. Claude Payan de la commune de Barles renvoie les membres du COPIL vers la commune afin d'obtenir plus d'informations.

L'animatrice se renseignera plus avant sur ce projet et informera le COPIL des enjeux du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Maxime Musso, Président du COPIL et élu à Seyne les Alpes suggère de mobiliser les étudiants du master développement des territoires de montagne de Gap afin de participer à des études sur le site. L'animatrice a pris attache auprès du Président de COPIL, Maxime Musso qui souhaite être informé de l'historique des actions sur le site et des perspectives. Un RV est pris le 12/02 pour une rencontre.

Fin de la réunion 16h45